



# FREE PARTY, LABORATOIRE DE REPRESSION

## LÉGISLATIVE

**1994, Criminal Justice Act, Angleterre** : le Royaume-Uni adopte une loi visant directement les rave parties et interdit les rassemblements de plus de 20 personnes diffusant de **la musique « à rythmes répétitifs »**.



**1995, Circulaire Pasqua** : vise à réprimer les rassemblements techno. Initialement prévue pour les free party, elle aura pour conséquences l'interdiction et l'annulation des soirées en club et raves légales, et finalement l'essor des free party.



**Amendement Mariani** : cet amendement crée un seuil au-delà duquel les organisateur·ices sont obligé·es de déclarer en préfecture leur évènement. Si cela n'est pas fait, il est considéré comme illégal, le matériel pouvant alors être saisi et les organisateur·ices sanctionnés.

Initialement, en 2001, ce seuil était fixé à 250 personnes, mais il est remonté à 500 personnes en 2006

## ET EN 2026 ?

### PPL1133

- Portée par : Laetitia Saint Paul, députée
- Prévoit :
  - Pour les organisateur·ices : jusqu'à **6 mois de prison, 30 000 € d'amende**
  - Pour les participant·es : Jusqu'à **6 mois de prison, 3 000 € d'amende**
  - Un retour sur l'amendement Mariani avec le seuil de déclaration à **250 personnes**.

### RIPOST

- Pour **Réponses Immédiates aux Phénomènes troublant l'Ordre public, la Sécurité et la Tranquillité de nos concitoyens**
- Portée par : Laurent Nunez, ministre de l'Intérieur
- Prévoit :
  - Pour les organisateur·ices : **2 ans de prisons, 30 000 € d'amende, confiscation du véhicule et suspension du permis**
  - Pour les participant·es : **6 mois de prison, 7 500 € d'amende**

→ cela met également en péril les **associations de réduction des risques** qui peuvent être considérées comme organisatrices.

## JUDICIAIRE

### MOYENS DEMESURÉS

2020, nouvel an : traçage GPS, mise sur écoute, filatures. Une dizaine de personnes interpellées, une personne de 22 ans sans antécédent judiciaire incarcérée pendant 3 semaines. Les sanctions demandées atteignent 10 ans de prison

*En dehors de ces événements majeurs, le nombre de saisies sur des petites et moyennes soirées est en constante augmentation depuis 2020.*

### AMENDES

2015, Rav'Olt : les organisateurs sont condamnés à **191 000 € d'amende**

### PROCES

2003, Teknival : 2 organisateurs passent en procès

### PRISON

Planète Zéro : 3 condamnations avec amendes et des peines de **6 à 12 mois de prison sont prononcées, c'est une première en France.**

**Teksud** : une personne est condamnée à **10 mois de prison ferme et 6 000 € d'amende** en sortie du site.

**AUJOURD'HUI, MÊME UNE SOIRÉE DE 10 PERSONNES PEUT AMÈNER À UNE SAISIE ET LE PASSAGE AU TRIBUNAL DES ORGANISATEUR·ICE·S**

**Teknival des Vieilles Charrues** : la police choisit l'affrontement et saisit une grande partie du matériel sonore. Un teuffeur perdra sa main droite. **2003**

# POLICIÈRE

**2005 Teknival en République Tchèque** : la police charge la foule et tue un participant

**Fête de la musique, bois de Vincennes** : les FDO chargent, plusieurs teuffeur·euses sont frappé·es à la matraque, dont une personne en fauteuil roulant. D'autres sont prises pour cible par des tirs de LBD. Les pompiers se voient refuser l'accès au site, le matériel est saisi et les camions servant au transport du matériel sont saccagés. **2009**

**2010 Free party du nouvel an "Rav'Olt"** : la police blesse plusieurs centaines de personnes aux abords du site ainsi que des organisateur·ices en train de ranger le matériel. Des personnes sont tazé·es. au sol et une jeune fille sera défigurée à vie.

**Fête de la musique, Nantes** : les CRS chargent un groupe de personnes rassemblées au bord de la Loire. 13 personnes tombent dans le fleuve, 12 en ressortiront. **Steve Maia Caniço**, animateur périscolaire de 24 ans, perd la vie. Le commissaire Chassaing, qui a ordonné la charge, est relaxé, promu et sera décoré de l'Ordre du mérite en 2026. **2019**

**2021 Teknival des Musiques Interdites**, Redon : organisé en marge de la FDLM en mémoire à Steve, des affrontements sans précédent éclatent lors de l'installation sur site et une nouvelle personne verra sa main arrachée. De nouveau,, les secours se voient interdire l'accès au site.

**Planète Zéro** : la police charge le public alors même que le matériel est en train d'être rangé. Un médiateur est tabassé, traîné et étranglé au sol avant d'être arrêté. **2024**

**2025** • **Mars, Break it** : La BAC gaze directement à l'intérieur du hangar où se trouve le public, des grenades explosives tombent juste à côté des génératrices, manquant de les faire exploser. Le lendemain, 25 camions de CRS et 200 policiers sont envoyés **pour à peine 500 personnes.**

- **Juillet, Teksud**: La police attaque le convoi dans un village, gazant les riverain·es qui s'y trouvent. À la sortie, certaines personnes sont tenues en joue avec une arme de poing sur la tempe tandis que d'autres passent plusieurs heures menotté·es en plein soleil sans avoir le droit de boire ni manger. Les camions sont fouillés et saccagés.
- **Novembre, Quadranniversaire** : des agriculteur·ices foncent sur le public avec leurs tracteurs et creusent des tranchées empêchant les accès secours et bloquant les participant·es sur le site. La médiation mise en place au début sera interrompue plusieurs heures avant la charge de police, sans aucune annonce.
- **Décembre, Trans Off** : Elles marquent un tournant dans la répression et la violence avec l'usage de la part des FDO d'une arme à feu contre le camion d'un participant lors du convoi de sortie. La médiation mise en place a là aussi été interrompue plusieurs heures avant la charge.

## ET EN 2026 ?

**Mai, Breizh Contre Attaque** : attaque par les FDO du convoi sur le parking d'un supermarché. En gazant les teuffeur·euses, le public d'un concert se retrouve pris pour cible. Des munitions de gaz lacrymo sont retrouvées au niveau d'un concessionnaire et les FDO sont aperçues en train de dégrader volontairement des véhicules.

# FINANCIÈRE

**Sound systems** : amendes et saisies de matériel

**Participants et acteur·ices du milieu (RdR, stands...):** amendes pour des infractions toujours plus diverses et variées (depuis 2024)

**AU TEK'WEST EN 2024, PLUS DE 12 000 AMENDES SONT ADRESSÉES POUR UN TOTAL DE 1.7 MILLION D'EURO**

**Avec la Loi RIPOST**, les organisateur·ices risquent jusqu'à **30 000€ D'AMENDES**

et les participantes jusqu'à **7 500€**

**L'OBJECTIF EST CLAIR : ASPHYXIER TOUT UN MOUVEMENT CULTUREL EN FRAPPANT AU PORTE-MONNAIE POUR DISSUADER DE FAIRE LA FÊTE EN DEHORS DU CADRE ÉTABLI**